

ACHETEUR – POUVOIR ADJUDICATEUR
MAIRIE DE CAZERES
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
31220 CAZERES SUR GARONNE

RÈGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

Objet du marché :
MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX
REALISATION D'ETUDES ET DE TRAVAUX D'INSTALLATIONS ELECTRIQUES HTA-BT AVEC OU
SANS FOURNITURE DE MATERIEL

**DATE LIMITE DE
REMISE DES OFFRES**

25 Février 2020 à 10 h

APPEL D'OFFRE OUVERT Table des matières

ARTICLE 1 – PRÉSENTATION DU MARCHÉ	1
1-1. Personne publique :	1
1-2. Objet de la consultation :	1
1-3. Lieu d'exécution des travaux :	1
1-4. Nomenclature communautaire :	1
1-5. Procédure et forme du marché :	1
1-6. Durée du marché :	1
1-7. Conditions de participation des candidats :	1
ARTICLE 2 – CONDITIONS D'EXÉCUTION DU MARCHÉ	3
2-1. Variantes et options :	3
2-2. Délai de validité des offres :	3
2-3. Mode de règlement du marché et modalité de financement :	3
2-4. Mode d'exécution du marché :	3
2-5. Date limite de remise des offres :	3
ARTICLE 3 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	3
ARTICLE 4 – PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	3
4-1. Présentation de l'offre :	3
4-2. Pièces du dossier de candidature :	4
4-3. Pièces du dossier de l'Offre	4
ARTICLE 5 – SÉLECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES	5
5-1. Sélection des candidatures :	5
5-2. Jugement des offres :	6
ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES	6
6-1. Transmission électronique :	6
6-2. Renseignements complémentaires :	6
ARTICLE 7 – JURIDICTION COMPÉTENTE EN CAS DE CONTENTIEUX	7
ANNEXE 1 : MODALITÉS DE LA CONSULTATION DÉMATÉRIALISÉE	8

ARTICLE 1 – PRÉSENTATION DU MARCHÉ

1-1. Personne publique :

POUVOIR ADJUDICATEUR :	La MAIRIE DE CAZERES SUR GARONNE
RESPONSABLE DU SUIVI DE L'EXÉCUTION DU MARCHÉ :	Monsieur Michel OLIVA, Maire de Cazerès sur Garonne
SERVICE BÉNÉFICIAIRE DU MARCHÉ	La MAIRIE DE CAZERES SUR GARONNE

1-2. Objet de la consultation :

Le présent marché a pour objet d'assurer pour le compte de la MAIRIE DE CAZERES SUR GARONNE la réalisation d'études et de travaux d'installations électriques HTA-BT avec ou sans fournitures de matériel

1-3. Lieu d'exécution des travaux :

Les travaux seront réalisés sur l'ensemble du territoire communal

1-4. Nomenclature communautaire :

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

09310000-5	ELECTRICITE
65300000-6	DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET SERVICES CONNEXES

1-5. Procédure et forme du marché :

Le présent marché de travaux à bons de commande est passé selon une procédure adaptée (art 146 du code des marchés publics).

Le marché n'est par alloti.

1-6. Durée du marché :

Le marché est établi pour la période du 01/04/2020 jusqu'au 31.03.2021.

Il pourra être prorogé par reconduction expresse trois fois, pour une période de un (1) an.

Il sera donc caduc au 31/03/2024

1-7. Conditions de participation des candidats :

Renseignements concernant la situation propre de l'entrepreneur, du fournisseur ou du prestataire de services et renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financière et technique minimale requise en vue de la sélection des candidatures (Application des articles 43, 44, 45, 46 et 52 du code des marchés publics) :

- 1) **Critères de sélection des candidatures** : Le candidat fournira l'ensemble des renseignements concernant sa situation propre par justificatifs quant aux conditions d'accès à la commande publique visés à l'article 45 du code des marchés publics et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité professionnelle, technique et financière minimale requise.

2) Situation juridique – références requises :

Si le candidat est en redressement judiciaire ou procédure équivalente régie par un droit étranger, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet,

Les attestations justifiant que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales et, notamment, celles découlant des dispositions de l'article L.5212-1, L.5214-1 et L.5212-5 du code du travail,

Les attestations justifiant qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir, qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L8221-1, L8221-3, L8231 et L8241-1 du Code du Travail.

L'attestation sur l'honneur certifiant que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L3243-1, L3243-2, L3243-3 et L1221-13 du Code du Travail.

3) Capacité économique et financière – références requises : Déclaration concernant le chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaire concernant l'objet du présent marché réalisés au cours des trois dernières années.

4) Référence professionnelle et capacité technique – références requises : Déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel, les attestations relatives à leurs habilitations,

Liste des références sur trois années pour des travaux d'installations électriques HTA-BT de même nature, attestation de maître d'ouvrage et de maître d'œuvre concernant les travaux de même nature,

Déclaration indiquant le matériel et l'équipement technique dont le prestataire dispose pour l'exécution des travaux,

La liste des moyens techniques et humains de l'agence au niveau régional ou national (dans le cas d'une entreprise régionale ou nationale),

Certificat de qualification professionnelle :

- ✓ Qualification professionnelle SERCE : 10-11-31-31-40-41-50-61-62-65-70-81-82-90 à 95-110-111-120-150-151-152-160-161
- ✓ Qualification FNTF 6P2
- ✓ Qualification QUALIFELEC : ME3-TN3-Mention HT et Mention RT
- ✓ Autres qualifications (A préciser)

ARTICLE 2 – CONDITIONS D'EXÉCUTION DU MARCHÉ

2-1. Variantes et options :

Aucune autre variante ou option n'est autorisée.

2-2. Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2-3. Mode de règlement du marché et modalité de financement :

Les sommes dues au titulaire du marché seront payées par mandats administratifs dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures.

2-4. Mode d'exécution du marché :

Le mode d'exécution du marché est le suivant : marché à bons de commande (article 21, 79 et 80 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics).

L'absence de commande ne donnera lieu à aucune indemnisation à quelque titre que ce soit.

2-5. Date limite de remise des offres :

Conformément à l'article 43 et 67 du décret n°2016-360 de 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, la date limite de réception des offres est fixée au 25 Février 2020 à 10 h (fuseau horaire de Paris).

ARTICLE 3 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation du marché comprend, par ordre de priorité décroissante :

- l'acte d'engagement et son annexe, le bordereau des prix ;
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes ;
- le présent règlement de consultation.

Le dossier de consultation est téléchargeable à l'adresse électronique suivante :

ARTICLE 4 – PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

4-1. Présentation de l'offre :

- LES OFFRES SERONT DEPOSEES PAR VOIE ELECTRONIQUE AUPRES DE :
www.ladepeche-marchespublics.fr
- Les plis parvenant après la date et l'heure limite fixée ci-dessus ainsi que ceux ne contenant pas la totalité des documents ou ne respectant pas les indications relatives au dépôt par voie électroniques ne seront pas retenus.

4-2. Pièces du dossier de candidature :

Le dossier candidature contiendra :

- Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat ;
 - Lettre de candidature DC4
 - Déclaration du candidat DC5
 - Les attestations au regard des obligations fiscales et sociales DC7
 - Les attestations d'assurances : responsabilité civile en cours de validité
 - Attestation sur l'honneur certifiant que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L32343-1, L3243-2, L3243-3 et L1221-13 du code de travail
 - Attestation sur l'honneur du candidat indiquant qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L8231-1 , L8241-1, L8221-3 et L8251-1 du code du travail.
 - Une attestation de visite sur place (à fournir obligatoirement si la visite a été Effectuée)
- Les documents sollicités à la section 1.7 du règlement de consultation. Sur chaque photocopie il sera porté la mention suivante : « Je soussigné, agissant au nom de l'entreprise., atteste sur l'honneur que la présente photocopie est conforme à l'original ».

4-3. Pièces du dossier de l'Offre

Le dossier offre contiendra :

L'acte d'engagement devant être obligatoirement rempli en totalité par le candidat sous peine d'exclusion daté et signé,

- Le bordereau des prix unitaires complété, daté et signé,
- Le Cahier des clauses administratives particulières accepté sans aucune modification, daté et signé.
- Le Cahier des clauses techniques particulières et ses annexes acceptées sans aucune modification, daté et signé

- Sur papier libre une note technique **de 20 pages maximum** expliquant de façon assez détaillée : l'Aptitude du candidat à réaliser les travaux :
 - L'état des personnels affectés aux phases études et travaux, les noms des responsables d'affaires et leurs rôles,
 - Liste du matériel de l'agence répondant,
 - Rappel des qualifications de l'entreprise,
 - Respect de la continuité du service pendant les travaux,
 - Méthodes et organisation des chantiers,
 - Qualité du service après-vente et assistance technique.

- Réactivité :
- Délai d'intervention pour travaux d'urgence,
- Moyens (Véhicules et autres) mis à disposition du personnel du candidat pour intervenir dans les délais sur site, disponibilité du personnel sur site de la Mairie et délais d'intervention entre la demande de la Mairie et les travaux,
- Gestion des astreintes.

- Actions menées pour réduire les risques sur les chantiers :
- Nombre de chantiers réalisés au cours des 3 dernières années,
- Nombre d'accidents matériels sur les 3 dernières années :
 - Nombre d'accidents corporels sur les 3 dernières années (Public et personnel),
 - Budget alloué à la sécurité par ouvrier pour l'agence répondant,
 - Les moyens dont dispose l'entreprise en matière de protection individuelle et collective,
 - Installation de chantier,

- Actions menées pour l'environnement
 - tri sélectif,
 - réduction du bruit de chantier,
 - réductions des pollutions du sol,
 - maîtrise des nuisances sonores et visuelles,

Un relevé d'identité bancaire

ARTICLE 5 – SÉLECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

5-1. Sélection des candidatures :

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- les garanties et capacités techniques et financières ;
- les capacités professionnelles.

5-2. Jugement des offres :

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Libellé</i>	%
Valeur Technique	60
Prix	40

La valeur technique sera notée sur 50 pts avec une pondération de 60%.

Le critère valeur technique est subdivisé en sous critères :

- Sur 20 points : Aptitudes du candidat à réaliser les travaux
- Sur 20 points : Réactivité,
- Sur 5 points : Actions menées pour réduire les risques sur le chantier,
- Sur 5 points : Actions menées pour l'environnement.

Pour chaque critère, l'entreprise présentant le meilleur critère aura la totalité des points, la 2^e aura la moitié de la première, la 3^e aura le tiers de la première et ainsi de suite.

Le prix (Coefficient contractuel) sera noté sur 25 avec une pondération de 40%.

La collectivité a défini deux détails estimatifs de chantier fictifs afin d'établir la meilleure offre pour le critère prix. Les détails ne sont pas communiqués aux candidats lors de la consultation et sont détenus par la collectivité.

Pour chaque devis, l'entreprise présentant l'offre la moins chère aura 25 points, les autres seront notés suivant la formule suivante $P/P_{\text{mini}} \times 25$ pts.

La Mairie se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix. Elle peut tout moment mettre fin à la procédure pour des motifs d'intérêt général

ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

6-1. Transmission électronique :

LES OFFRES SE FONT UNIQUEMENT PAR VOIE ELECTRONIQUE AUPRES de :

www.ladepeche-marchespublics.fr et peuvent être doublées par l'envoi d'une clé USB envoyée ou déposée auprès de la Mairie de CAZERES – Hôtel de Ville – 31220 CAZERES/GARONNE du lundi au vendredi (sauf jour férié) de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 16 h 45 avant la date et heure limite de réception des offres, soit le 25.02.2020 avant 10 h

6-3. Renseignements complémentaires :

Toute question relative à la présente consultation devra être transmise au plus tard 8 jours ouvrés avant la date limite de remise des offres par l'intermédiaire du courriel de ma Mairie

ARTICLE 7 – JURIDICTION COMPÉTENTE EN CAS DE CONTENTIEUX

En cas de litige résultant de l'application des clauses du présent marché, la loi française est seule applicable.

Le tribunal compétent pour les litiges relatifs à l'application du présent marché est le tribunal administratif de Toulouse :

Tribunal administratif de Toulouse
68, rue Raymond IV
B.P. 7007
31068 Toulouse Cedex 07
Téléphone : 05 62 73 57 57
Télécopie : 05 62 73 57 40
Documentation (demandes de copies de décisions) : 05 62 73 57 59
documentation.ta-toulouse@juradm.fr

Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr
(ce courriel ne doit pas être utilisé pour le dépôt des requêtes, mémoires ou pièces de procédure)

Accès :
Métro : Station Marengo SNCF
Bus : Station Matabiau
Parking public : Jean Jaurès ou Jeanne d'Arc

ANNEXE 1 : MODALITÉS DE LA CONSULTATION DÉMATÉRIALISÉE

Le site www.ladepeche-marchespublics.fr libre d'accès et permet les échanges de documents dans le cadre de la consultation. Les soumissionnaires auront la possibilité de consulter les avis publiés sur le site, retirer le dossier de consultation des entreprises, poser des questions à son propos, déposer leur offre et être tenus informés des rejets éventuels.

Le soumissionnaire devra se référer aux pré-requis techniques et aux conditions générales d'utilisation disponible sur le site www.ladepeche-marchespublics.fr pour toute action sur ledit site. Un manuel d'utilisation y est également disponible afin de faciliter le maniement de la plate-forme.

A – Certification :

La candidature et l'acte d'engagement doivent être signés par le candidat au moyen d'un certificat de signature électronique conforme au référentiel intersectoriel de sécurité et référencé sur la liste établie par le Ministre chargé de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique disponible que sur le site www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/.

B – Retrait du Dossier de consultation des entreprises (DCE) :

Les candidats agréés peuvent retirer le DCE à l'adresse suivante : www.ladepeche-marchespublics.fr à l'aide du mot de passe qui leur a été attribué par la plate-forme de dématérialisation. L'attention des sociétés est appelée sur le fait qu'il n'est pas possible à l'administration d'émettre un nouveau mot de passe en cas de perte.

Pour ce faire, les soumissionnaires devront renseigner un formulaire d'identification. À cet effet, ils fournissent le nom de l'organisme, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse permettant de façon certaine **et pour toute la durée de la procédure** une correspondance électronique, en particulier les éventuels compléments (précisions, réponses, rectifications).

C – Dépôt de l'offre :

Les offres transmises par voie électronique doivent être signées par l'opérateur économique au moyen d'un certificat de signature électronique ; le certificat électronique utilisé pour ces signatures doit être reconnu par la procédure électronique et détenu par une personne ayant la capacité pour engager le soumissionnaire dans le cadre de la présente consultation.

Il est rappelé que les offres sont déposées jusqu'à la date limite figurant dans l'avis de marché et ce, quel que soit le mode de dépôt. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés ; tout pli qui parviendrait au-delà de ce délai sera considéré comme hors délai.

Format des fichiers :

Le soumissionnaire est invité à :

- Utiliser les formats « .doc », « .xls », « .pdf », « .ods », « .odt » ;
- À ne pas utiliser certains formats, notamment les « .exe » ;
- À ne pas utiliser certains outils, notamment les macros.

Anti-virus :

Les soumissionnaires s'assureront avant la constitution de leur pli que les fichiers transmis ne comportent pas de virus. Tout fichier constitutif de la candidature ou de l'offre devra être traité préalablement par le soumissionnaire par un anti-virus.

Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant pas été reçu. Le soumissionnaire en sera averti grâce aux renseignements saisis lors de son identification.

D – Copie de sauvegarde :

Le candidat qui transmet son offre sous la forme dématérialisée peut adresser également au pouvoir adjudicateur une copie de sauvegarde sur support physique électronique et envoyée dans les mêmes délais.

La copie de sauvegarde est transmise sous pli scellé comportant la mention lisible : « Copie de sauvegarde ». Elle sera ouverte sous réserve d'être parvenue dans les délais :

- si un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique,
- ou bien si une candidature ou une offre transmise par voie électronique n'est pas parvenue dans les délais ou n'a pu être ouverte par le pouvoir adjudicateur.

E – Remarques complémentaires :

- Les avis d'appels publics à la concurrence en ligne sont consultables librement sans aucune contrainte d'identification ; L'avis est publié sur le site internet du bulletin officiel des annonces de marchés publics : <http://boamp.fr>, et sur le site internet de la MAIRIE DE CAZERES SUR GARONNE :
- L'administration s'engage sur l'intégrité des documents mis en ligne. Ces mêmes documents sont disponibles imprimés sur papier et conservés dans les locaux de la Préfecture et dans ce cas sont les seuls faisant foi sous cette forme ;
- Les soumissionnaires disposent de documents disponibles sur le site :
 - manuel d'utilisation
 - conditions générales d'utilisation
 - pré-requis techniques

→ Ces documents décrivant l'utilisation du site www.ladepeche-marchespublics.fr font partie intégrante du règlement de consultation.
- Le retrait des documents électroniques n'impose pas au soumissionnaire de déposer électroniquement son offre, et inversement.